

Acquérir les bonnes pratiques de transmissions ciblées

Objectifs :

- Connaître le cadre réglementaire relatif au dossier individuel et aux transmissions
- S'assurer de la bonne compréhension des objectifs fondamentaux des transmissions ciblées
- Différencier macro-cibles et cibles afin d'optimiser la traçabilité de l'accompagnement et des actes réalisés
- S'approprier les modes, outils et méthodes de rédaction facilitant la mise en place de transmissions ciblées

Programme :

La réglementation liée aux transmissions

- La définition et les objectifs des transmissions
- La réglementation relative à la confidentialité du dossier individuel
- L'accès au dossier individuel
- Les éléments réglementaires composant les transmissions

Les transmissions ciblées

- La différence entre les transmissions et les transmissions ciblées
- Les types et le contenu des macro-cibles
- Les transmissions ciblées : composition et déclinaisons opérationnelles
 - La cible
 - Les données
 - Les actions
 - Les résultats
- L'application d'outils et méthodes de rédaction favorisant la mise en place de transmissions ciblées

Mise en place d'un plan d'application des acquis de la formation

Bilan, évaluation des acquis de la formation et de la satisfaction des participants

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Regards croisés, analyse de situations vécues par les participants et de cas pratiques généralisés et anonymisés, issus du fonctionnement d'établissements médico-sociaux
- Réflexions individuelles et collectives
- Mutualisation de bonnes pratiques
- Mise en place d'un plan d'application individuel des acquis de la formation

Modalités d'évaluation

- Test de positionnement
- Suivi de la progression individuelle et collective tout au long de la formation
- Evaluation des acquis (tests, exercices, études de cas, ateliers, mises en situation) avec remise d'une attestation des compétences acquises accompagnant le certificat de réalisation de la formation
- Evaluation de l'intégration des notions clés dans le cadre de l'écriture du plan d'application individuel des acquis de la formation

Profil du formateur : Formateur cadre de santé expérimenté dans les secteurs sanitaire et médico-social

Durée : 1 jours (7 heures)

Public : Tout professionnel d'un établissement

Prérequis : aucun

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Au-delà des lieux de formation inter qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous nous engageons à rendre nos **formations accessibles à tous**, et à trouver la meilleure solution afin que chacun puisse en bénéficier.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de prendre contact avec **Clara SPEICHER, Directrice et Référente Handicap** à l'adresse clara.speicher@coimparo.fr

Nous ferons le point sur votre situation et sur les ajustements nécessaires pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

Vous serez également accompagné/e tout au long de votre parcours de formation pour s'assurer que les ajustements et compensations mis en œuvre répondent bien à vos besoins.

Pour toute demande de mise en place de formation au sein de votre établissement, contacter notre équipe au 06 51 10 76 92 ou par mail à l'adresse contact@coimparo.fr

Co'Imparo s'engage à apporter une réponse personnalisée à vos demandes de devis et vos inscriptions dans un délai de 7 jours ouvrés maximum.

Délai moyen de mise en place de la formation suite à une demande : 1 mois (hors demande urgente).